

LA VILLE DE QUÉBEC

Règlement RVQ 978

ORDONNANCE NO 316

*Concernant le bruit dans le cadre du
spectacle des Fêtes de la Nouvelle-France SAQ*

En application des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 35 du Règlement sur le bruit, R.V.Q. 978, et du paragraphe 2° de l'article 24.2 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs, R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1, et ses amendements, le directeur du Bureau du développement touristique et des grands événements édicte ce qui suit :

Dans le cadre des « Fêtes de la Nouvelle-France SAQ », les spectacles musicaux sont autorisés, du 5 au 9 août 2009, de 11 h à 23 h, à la Place-Royale, à la place de Paris, à la Batterie Royale, au parc De La Cetière et au parc Félix-Leclerc.

Édictée à Québec, ce 15 juillet 2008

Le directeur du Bureau du développement
touristique et des grands événements,

Québec, le 15 juillet 2008


Jean-Louis Duchesne

LA VILLE DE QUÉBEC

Règlement VQC-5 et ses amendements

ORDONNANCE NO 362

Concernant le commerce sur le domaine public dans le cadre du spectacle des Fêtes de la Nouvelle-France SAQ

En application des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 24 du Règlement concernant le commerce sur le domaine public, VQC-5, de l'ancienne Ville de Québec, et du paragraphe 1° de l'article 24.2 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs, R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1, et ses amendements, le directeur du Bureau du développement touristique et des grands événements édicte ce qui suit :

Dans le cadre des « Fêtes de la Nouvelle-France SAQ » du 5 au 9 août 2009, de 11 h à 23 h, le promoteur est autorisé à :

- 1) vendre des produits alimentaires et des produits dérivés à la Place Royale, à la place de Paris, sur la rue Saint-Pierre, à la Batterie Royale, au parc De La Cetière et au parc Félix-Leclerc;
- 2) opérer des cafés-terrasses à la Place Royale, à la place de Paris, à la Batterie Royale et au parc De La Cetière.

Édictée à Québec, ce 15 juillet 2009

Le directeur du Bureau du développement
touristique et des grands événements,

Québec, le 15 juillet 2009



Jean-Louis Duchesne

**MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE STATIONNEMENT
ET DE CIRCULATION DANS LA VILLE DE QUÉBEC
LORS DE LA TENUE DES « FÊTES DE LA NOUVELLE-FRANCE SAQ »
SE DÉROULANT DU 5 AU 9 AOÛT 2009**

NUMÉRO: 2009-A1-024

ACTIVITÉ: Animation sur rue.

ACTION À PRENDRE: Interdire le stationnement - remorquage et la circulation de 11 h à 23 h du 6 au 9 août 2009.

LOCALISATIONS:

- Rue du Marché-Finlay, entre les rues Dalhousie et Don-de-Dieu.
- Rue Isidore-Thibaudeau, entre la rue du Porche et la côte de la Montagne.
- Rue du Don-de-Dieu, entre les rues du Marché-Finlay et du Porche.
- Rue Saint-Pierre, entre la côte de la Montagne et la rue Sous-le-Fort.
- Rue Sous-le-Fort, entre les rues Saint-Pierre et Notre-Dame.
- Rue Notre-Dame, entre les rues du Marché-Champlain et Sous-le-Fort.

ACTIVITÉ: Défilé des Géants (défilé d'ouverture)

ACTIONS À PRENDRE: Interdire le stationnement - remorquage de 17 h à 21 h le 5 août 2009.

Interdire la circulation de 18 h à 21 h le 5 août 2009.

LOCALISATIONS:

- Cours du Général-De Montcalm, entre la rue Wilfrid-Laurier et Grande Allée Est.
- Grande Allée Est, entre Cours du Général-De Montcalm et la porte Saint-Louis.
- Rue Saint-Louis, entre la porte Saint-Louis et la rue du Fort.
- Rue du Fort, entre les rues Saint-Louis et De Buade.
- Rue Port-Dauphin, entre les rues De Buade et des Remparts.

ACTION À PRENDRE: - Interdire le stationnement-remorquage de 17 h à 21 h le 5 août 2009.

LOCALISATION: - Rue D'Auteuil, entre les rues Saint-Louis et Sainte-Anne.